

# POUR SUITE A DONNER

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quinze, le mercredi 16 décembre, à 19h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mercredi 9 décembre 2015, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SPILBAUER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :33  
Nombre de Conseillers présents : 26

#### Etaient Présents :

M. Jean Pierre SPILBAUER, Maire  
Mme DELEPAULE Nathalie, Mme DECARD Christine, Mme MANNARELLI Myriam, Mme MONCOIFFET Isabelle, M. GILLES de la LONDE Emmanuel, M. HILDBRAND Jean, M. LEVET-LABRY Eric (arrivé à 19h05délibération n°2), M. ANTONIO Jean-Pierre (arrivé à 19h05délibération n°2), Mme COTARD Karine, Adjoint au Maire  
M. ARNAULT Jean-Pierre, Mme BEAUMONT Nelly (arrivée à 19h05délibération n°2), M. BOUEILH Christian, M. BRUNET Frédéric, Mme DALLEAU Isabelle, Mme GEHENIAUX Brigitte, M. LACENA Régis, Mme MOUTHON Sandrine, M. BARBIER Joël, M. PINEL Vincent, Mme QUINIOU Gisèle, Mme ROUSSEL Monique, M. CAMBRESY Rodolphe, Mme GENNE Josyne, M. ASLANGUL Charles, M. ANKRI Johan, Conseillers municipaux

#### Ont donné pouvoir :

M. Gérard FOURNEUF à M. Rodolphe CAMBRESY.  
Mme Marilyn LANTRAIN à Mme Christine DECARD (jusqu'à son arrivée à 20h15 délibération n°19)  
M. Philippe QUENOT à M. Charles ASLANGUL.  
M. Patrick REVEILLARD à M. Jean Pierre SPILBAUER.

#### Absents :

M. D'ALOIA Loris, M. POIGNANT Bruno, Mme GAUDRON Audrey

Secrétaire de séance : M. Joël BARBIER

2015/D145 - PROCEDURE DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DELIBERATION  
D'INTENTION DE SUIVRE LA PROCEDURE

Accusé de réception en préfecture  
094-249400078-20160208-16-28-AU  
Date de télétransmission : 10/02/2016  
Date de réception préfecture : 10/02/2016

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu le Code de l'Urbanisme,  
 Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,  
 Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 12,  
 Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 59,  
 Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,  
 Vu le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne,  
 Vu la délibération 2014/D135 du 20 octobre 2014 portant lancement de la révision du plan local d'urbanisme – précision des objectifs à poursuivre et définition des modalités de concertation préalable au sens de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, modifiée par délibération 2015/D34 du 14 avril 2015,  
 Vu l'avis de la commission « Economie, Emploi, Formation, Urbanisme » du 14 décembre 2015,

Considérant que la Commune de Bry-sur-Marne a engagé une procédure de révision de son plan local d'urbanisme (PLU) par délibérations des 20 octobre 2014 et 14 avril 2015,  
 Considérant qu'un diagnostic du territoire a été réalisé et, qu'à partir des orientations politiques qui lui ont été communiquées, le projet d'aménagement et de développement durables a été rédigé et débattu lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2015,  
 Considérant que la procédure est en cours et que sur l'année 2016, les étapes suivantes devront encore être mises en œuvre : phase d'évaluation environnementale, phase d'élaboration du zonage et du règlement du plan local d'urbanisme, phase d'arrêt et d'approbation du PLU,  
 Considérant que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 est créé l'Etablissement Public Territorial 10 composé des treize communes suivantes : Saint Mandé, Vincennes, Nogent-sur-Marne, le Perreux-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Joinville-le-Pont, Saint Maurice, Maisons-Alfort, Saint-Maur des Fossés, Charenton-le-Pont,  
 Considérant que parmi les compétences transférées à cet établissement public, figure la compétence « Plan Local d'Urbanisme intercommunal »,  
 Considérant qu'afin que la ville puisse achever la procédure de révision du PLU engagée et que l'ensemble du travail réalisé ne devienne pas caduc, il apparaît opportun de demander à l'EPT 10 la poursuite par la ville de la procédure de révision du PLU de Bry-sur-Marne et de donner mandat au Maire pour engager toutes discussions utiles à cet effet.

Après en avoir délibéré, et par 26 voix pour et 4 abstentions (Gérard FOURNEUF, Rodolphe CAMBRESY, Charles ASLANGUL et Philippe QUENOT)

ARTICLE 1<sup>ER</sup> : DEMANDE à l'Etablissement Public Territorial de continuer à suivre la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.

ARTICLE 2 : DONNE MANDAT au Maire de Bry-sur-Marne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour engager toutes discussions utiles à cet effet avec le Président de l'Etablissement Public Territorial 10.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

Publiée le : 18/12/2015



Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Le Maire,

Jean-Pierre SPILBAUER.

Accusé de réception en préfecture  
094-249400078-20160208-16-28-AU  
Date de télétransmission : 10/02/2016  
Date de réception préfecture : 10/02/2016

H. Palau dora

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

Procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme - Délibération d'intention de suivre la procédure

**Date de transmission de l'acte :** 18/12/2015**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/12/2015**Numéro de l'acte :** 2015D145 ( voir l'acte associé )**Identifiant unique de l'acte :** 094-219400157-20151218-2015D145-DE**Date de décision :** 18/12/2015**Acte transmis par :** Sophie DARCY**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 2. Urbanisme  
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Accusé de réception en préfecture  
094-249400078-20160208-16-28-AU  
Date de télétransmission : 10/02/2016  
Date de réception préfecture : 10/02/2016

Accusé de réception en préfecture  
094-249400078-20160208-16-28-AU  
Date de télétransmission : 10/02/2016  
Date de réception préfecture : 10/02/2016